

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 20 octobre 2020 à 20 heures30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 12 octobre 2020 s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mr Jean-Marie PEIGNÉ, Maire
Nombre de conseillers en exercice 14 ; Présents 11 ; Procurations 2

PRESENTS : Mesdames BLANC ; GATELIER ; NAUD ; OULIER ; SECHET ; SICOT qui a été nommée secrétaire de séance ; Messieurs BIARNAIS ; CHAUVET ; CAILLAUD ; PARADOT ; PEIGNÉ ;

EXCUSÉS : Mr CONDAC qui donne procuration à Mr PEIGNÉ ; Mme TINGAUD qui donne procuration à Mme BLANC ; Mr ROUSSEAU

Lors de l'ouverture de séance, Mr le maire annonce la démission du conseil municipal de Mr Philippe BRULÉ.

Mr le Maire demande une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur de collège assassiné le 16 octobre 2020.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2020.

DELIBERATION N°1

Aménagement de studios meublés dans l'ancien bâtiment 5 route de Niort

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de studios meublés dans l'ancien bâtiment 5 route de Niort, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et mis en ligne le 24 août 2020. Cette consultation a pris fin le 15 septembre 2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les candidatures reçues concernant le marché de maîtrise d'œuvre.

Les offres sont analysées à partir du règlement de consultation selon différents critères :

- Note technique composée de sous-critères :
 - Références en adéquation avec le besoin
 - Adéquation des moyens humains et matériels avec le besoin du maitre d'ouvrage
 - Procédures de travail pour assurer la bonne exécution des prestations
 - Méthodologie mise en œuvre pour assurer une bonne communication avec l'ensemble des acteurs de l'opération
 - Propositions pour inscrire le projet dans une démarche de développement durable
- Note financière
- Note délais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à
ATELIER DU TRAIT
Siège social : 11 avenue des Maréchaux 16000 Angoulême
Siret : 488 251 513 00039
Bureau / Agence principale : 76 rue des Carmélites 86000 Poitiers
Siret : 488 251 513 00047
- Accepte sa rémunération au taux de 9.20 % du montant HT des travaux

- (rémunération provisoire du MOE : 74 520 €)
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DELIBERATION N°2
Colis de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle l'attribution des colis de fin d'année aux personnes de plus de 80 ans et aux agents communaux.

Compte tenu des conditions sanitaires, il ne s'est pas tenu le repas du 8 mai 2020 auquel sont traditionnellement invités les personnes de plus de 70 ans. Il propose d'inclure les personnes de plus de 70 ans à la distribution de colis 2020.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident d'offrir des colis aux personnes de plus 70 ans et aux agents communaux.

La commande du coffret TERROIR sera faite auprès de l'entreprise PAUL LAREDY.

Le montant du colis « couple » sera de l'ordre de 25 € et 18 € pour les coffrets « solo

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal. Ils chargent le maire ou les adjoints de procéder à l'acquisition et à l'organisation de la distribution.

DELIBERATION N°3
Avenant à la convention d'accompagnement pour
la rénovation énergétique du patrimoine bâti

Le Conseil Municipal,

Vu la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergie et la mise en place de matériels performant.

Vu les engagements des parties en matière de transferts de CEE aux termes desquels la collectivité s'engage à céder à SOREGIES, à titre onéreux ses droits selon les modalités définies dans l'articles 6 de ladite convention.

Vu l'opportunité financière que ladite convention représente,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- Approuve l'avenant à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.
- Autorise la signature de l'avenant par Monsieur le Maire.

DELIBERATION N°4
Subvention exceptionnelle UNC de St Pierre d'Exideuil

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la demande faite par l'UNC de St pierre d'Exideuil.

L'association souhaite acquérir un nouveau drapeau de l'U.N.C. Section St Pierre d'Exideuil, avec mention des différents conflits et OPEX. Elle sollicite une participation de la commune pour cette réalisation. L'association présente un devis établi par la société ALPHA – B d'un montant de 1202€ TTC.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de verser à l'association une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, après délibération, choisit de verser 125 € à l'UNC de St Pierre d'Exideuil.

DELIBERATION N°5

Don pour les sinistrés de la tempête Alex dans les Alpes Maritimes

Frappés par une catastrophe d'une ampleur inouïe, les maires des communes de l'arrière-pays niçois dévastées par la tempête Alex appellent à l'aide.

En manque d'eau, de nourriture, de vêtements, de groupes électrogènes, les maires ont un urgent besoin de la solidarité concrète des autres communes du pays.

L'association des Maires de la Vienne a relayé auprès des communes l'appel de l'association des Maires des Alpes-Maritimes afin de venir en soutien aux communes durement touchées par la tempête Alex.

Les dons des communes – comme des particuliers – peuvent être versés sur le compte ouvert par l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de verser à l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, après délibération, choisit de verser 2 500 € à l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes sur le compte ouvert à cet effet et dont les coordonnées bancaires ont été transmises par l'AMF.

DELIBERATION N°6

Création d'un conseil des jeunes

Les membres de la commission scolaire se sont réunis le mardi 6 octobre dernier. Ils ont travaillé sur diverses idées et notamment la mise en place d'un conseil des jeunes sur la commune.

Ce Conseil Municipal des Jeunes a pour objectif :

- de permettre de s'impliquer dans la vie de la commune et de découvrir les principes de base de la démocratie
- de s'initier à la vie politique, à la citoyenneté, la démocratie, aux échanges et aux droits et devoirs de chacun.
- de mettre en œuvre des projets
- de représenter les jeunes de la commune pendant les manifestations communales

Le CMJ s'apparente à un organe consultatif, la réalisation de ses projets dépendant du vote du conseil municipal.

Tout comme le Conseil Municipal adulte, les jeunes du CMJ ont leurs propres réunions et actions. Le Conseil des jeunes s'adressera aux enfants de 6 à 18 ans répartis en trois

groupes : 6/10 ans ; 11/14 ans ; 15/18 ans. Il n'est pas défini de nombre limite de participants et l'inscription se fait par le biais d'un bulletin d'inscription. Il est choisi un mandat de 2 ans. Il est décidé de lui donner le nom de « CONSEIL DES JEUNES ».

Il est présidé par les membres de la commission scolaire. Il communique sur l'avancée des projets auprès des autres jeunes régulièrement et présente ensuite ses projets et actions devant le Conseil Municipal adulte une fois par an.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuve la création d'un conseil des jeunes.

Questions diverses :

Aire de loisirs : Projet city stade : Plusieurs RDV pour établir des propositions et des devis :

- Iteuil Sport : échange téléphonique sur le projet et un devis va être envoyé par mail
- Loisirs Aménagement (Vivonne) : rencontre le vendredi 30 octobre à l'aire de Loisirs à 09H30
- KAZO (Lusignan) : rencontre le mardi 27 Octobre à l'aire de Loisirs à 11H00
- Société Kompan (ID VERDE NIORT) : rencontre le jeudi 29 Octobre à l'aire de Loisirs à 14H00 (horaire à confirmer)

Séance levée à 22h15